

2022-CAHIER DES CHARGES

DES STAGES de PARACHUTISME SPORTIF

A — PRINCIPES FONDAMENTAUX COMMUNS À TOUS LES STAGES SPORTIFS

- a) Quel que soit le type de stage, il doit obligatoirement se dérouler sur un centre-école ayant reçu l'agrément de la FFP.
- b) Quels que soit le type de stage et/ou sa forme d'encadrement (ANEG ou extérieur), ils doivent obligatoirement se dérouler conformément aux programmes officiels édités par la DTN de la FFP. Les programmes, les cursus, les validations sont tous consultables sur le site officiel de la FFP.
- c) L'âge minimum pour participer seul à un stage est de 18 ans, pour les mineurs à partir de 16 ans la présence d'un parent est obligatoire pendant toute la durée du stage. Jusqu'à la majorité, l'autorisation parentale des deux parents est obligatoire.
- d) Il n'y a pas de limite d'âge, celle-ci étant conditionnée à une visite médicale annuelle (valable 1 an). Celle-ci peut être faite par le médecin traitant.
- e) A minima, la souscription à une licence stage, comprenant une assurance RC et une assurance individuelle soumise à concurrence, est obligatoire avant de commencer la formation.
Le tarif de cette licence est arrêté chaque année par la FFP. L'ANEG, club affilié délivre, par délégation les licences fédérales sous notre n° 7522 (licence ANEG 7522 obligatoire pour tous).
- f) Dans 99,9 % des stages, l'encadrement est assuré par des moniteurs de l'ANEG.
- g) Le niveau minimum requis (règlement fédéral et de la jeunesse et sport) pour encadrer un stage (ou faire un acte de formation) est celui de moniteur fédéral. Evidemment un BPJEPS ou un diplôme 1er et 2° degrés (BEES 1 et 2) peut encadrer.
- h) Pour certains modules et/ou acquisitions de brevet, la formation peut être dispensée par un initiateur de la discipline sous la responsabilité du directeur technique de la plate-forme.
Un initiateur est une personne formée dans le cadre d'un cursus fédéral et qui a satisfait à l'examen d'initiateur.

La liste moniteurs à jour adhésion ANEG :
BPJEPS option TRAD PAC Tandem : Pierre GOT (SSA de Toulouse) -
BPJEPS option TRAD : Timothé DODEIGNE (SSA Toulouse).
BEES 1er degré est : Claude SEGUELA (SSA Toulouse) –.

La liste des brevets fédéraux :

Didier LEMAIRE (SSA Nantes) – Patrick BELLIVIER (SSA Poitiers) - Dominique CHARBOUILLOT (SSA de Perpignan) .

Initiateurs Vol relatif : Timothé DODEIGNE (SSA Toulouse).- Fabien GINET (SSA Grenoble)- Pierre GOT (SSA de Toulouse) - Dominique CHARBOUILLOT (SSA de Perpignan) –Bastien LANEN (SSA de Chartres Orléans)

Initiateurs BI4 B4 :

Mathias AUGENDRE (SSA Gironde) – Sébastien DUFOUR (SSA NANTES)

-Laurent BALMAIN (SSA Grenoble).

Initiateurs PA : Didier LEMAIRE (SSA Nantes).

Initiateur WS : Xavier PELLETIER (SSA GAP)

i) Les conditions d'accès de tous nos stages sont identiques : ayant droit et ouvrant droit titulaire ou inscrit sur la carte « ACTIV ».

j) Certains types de stages se font aux mêmes dates et sur la même plate-forme afin de créer une stimulation entre les différents niveaux débutant progression et spécifique afin de créer une ambiance correspondante à nos valeurs de cohésion et de convivialité. De plus, cela nous permet une optimisation de l'organisation.

k) Tous les stages sont organisés « tout compris ». Ils comprennent : l'activité technique (carte d'adhérent — enseignement et encadrement technique – sauts – location matériel – supports pédagogiques – carnet de sauts) – l'hébergement et la restauration. Cependant, la participation de l'ANEG n'intervient que sur la partie technique. La licence assurance, reste à la charge du stagiaire.

l) Tous les stages se déroulent du dimanche fin d'après-midi (accueil et repas du soir) et se terminent le samedi midi à l'issue du déjeuner.

m) S'agissant de forfait, il existe un principe de calcul remboursement pour raison (météo si un minimum de saut n'a pas été fait en tenant compte des dépenses réalisées- en cas de blessures en début de stage – en cas d'événements familiaux exceptionnels – en cas de défaillance de la plate-forme. Toutefois la licence assurance et la cotisation ANEG ne sont pas remboursable.

n) Nos différents stages étant groupés sur la même plate-forme et aux mêmes périodes, le nombre minima pour tenir une session est fixé à 8 stagiaires. Le nombre de moniteurs encadrant les stages est déterminé en fonction du nombre de stagiaire et de la structure pédagogique du centre. Dans la meilleure gestion économique du stage les moniteurs les plus proches de la structure encadrent en priorité.

B — PROFIL DES STAGES DE L'ANEG

Nous avons trois types de stages organisés par l'ANEG.

1. Les stages organisés par et pour l'ANEG.
2. Les stages faits en commun et à la demande des CMCAS et/ ou CCAS. (Stage découverte)
3. Les stages "ANIMATION" : stages techniques spécifiques exigeant un niveau prérequis. Ils sont organisés et préparé en fonction de la demande. Avec organisation locale, encadrement restant à charge des stagiaires. Participation de l'ANEG à 50% des frais techniques hors carte club. Pas de prise en charge hébergement.

C - LES STAGES ORGANISÉS PAR L'ANEG

Les stages de l'ANEG, par et pour l'ANEG se composent de 3 catégories :

1. Les stages débutant
2. Les stages progression
3. Les stages spécifique

D —STAGES DÉBUTANT : (ce stage est validé par l'obtention du brevet A)

➤ Buts pédagogiques :

Apprendre, par la méthode traditionnelle, les conditions, les actions, la technique, les gestes nécessaires pour effectuer ses premiers sauts en parachute et acquérir les aptitudes à la chute libre permettant l'obtention du brevet A.

➤ Conditions du stage :

Stage ouvert à tous débutants qu'ils aient déjà fait quelques sauts ou pas.

Le stage est divisé en 10 modules, ces 10 modules doivent être validés pour l'obtention du brevet A, auxquels se rajoute un test QCM de 20 questions.
Faire un minimum de 15 sauts en chute.

En moyenne, 25 sauts sont nécessaires pour l'obtention de ce brevet.

➤ Conditions ANEG :

Stage de 6 jours, si possible 8 jusqu'à 10 sauts pris en charge.
57 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG pour le plus petit coeff.

E — STAGES PROGRESSION : (ce stage est validé par l'obtention du brevet B)

➤ Buts pédagogiques :

Après l'obtention du brevet A, acquérir les éléments permettant de pratiquer au sein d'un centre d'activité sans l'assistance d'un moniteur.

➤ Conditions du stage :

Stage ouvert à tous ceux qui sont engagés dans une formation à la pratique du parachutisme sportif et qui ont obtenu le brevet A.

Le stage est divisé en 6 modules, ces modules doivent être validés pour l'obtention du brevet B, auxquels se rajoute la réalisation d'un test QCM de 30 questions.

Faire un minimum de 30 sauts en chute.

En moyenne, 45 sauts sont nécessaires pour l'obtention de ce brevet.

➤ Conditions ANEG :

Stage de 6 jours, si possible 11 jusqu'à 13 sauts de pris en charge. 57 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG pour le plus petit coeff. **y compris sauts test vidéo moniteur en chute.** (Volume des sauts moniteur pris en charge défini).

F — STAGES SPÉCIFIQUES :

- Ce stage est validé par l'obtention des brevets : B1 – B2 – B3 – B4- BI4 - BI5-B5- Wing Suit-C et l'obtention de qualifications spécifiques (suivi vidéo – tête en bas) et brevet D sauts en dehors structures et démonstration.

Ainsi que le brevet de parachutiste autonome BPA et accompagnateur club en soutien des moniteurs fédéraux en cours de pliage pour les élèves.

- Buts pédagogiques :

Acquérir les techniques permettant de satisfaire aux conditions d'obtention des brevets spécifiques aux différentes disciplines du parachutisme : PA – voltige (précision d'atterrissage et voltige) ; VR (vol relatif) ; VC (voile contact) ; FF – FS (freefly ; free style), conduite sous voile BI5- B5. Niveaux Wingsuit.

Brevet D (aptitude aux sauts de meeting et spéciaux ; prise en charge d'un avion ; suivi vidéo ; module tête en bas.

- Conditions du stage :

Être titulaire du brevet B.

Pour l'obtention des brevets, avoir satisfait aux tests techniques et théoriques (brevet C).

- Conditions ANEG :

Stage de 6 jours, si possible 16 jusqu'à 18 sauts de pris en charge.

57 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG pour le plus petit coeff.. (Volume des sauts moniteur pris en charge défini).

G — AUTRES: STAGES ANIMATIONS : organisation locale (hors encadrement national) initiative locale (Ce stage est validé par l'obtention de qualification spécifique et/ou de validation sur carnet de sauts)

- Buts pédagogiques :

Acquérir les techniques permettant de satisfaire aux conditions d'obtention des qualifications permettant la pratique d'activités spécifiques : compétitions ; grandes formations ; conduite sous voile de base; stage BI5 apprentissage atterrissage en survitesse.

- Conditions du stage :

Être titulaire du brevet correspondant à la discipline et un minimum d'expérience (réf. DT49).

- Conditions ANEG :

- Stage à partir de 4 jours à 6 jours, avec la moitié des sauts pris en charge (limite 10 sauts) y compris animateur. Hors carte club (non pris en charge).

- 50 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG.

- Les stagiaires gèrent leur hébergement et restauration si le stage se déroule hors période de stage traditionnel.